

DEMARCHES POUR VOTRE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU (OPTIONNEL)

L'accès à l'eau est payant, c'est une option à laquelle vous devez souscrire lors de votre inscription.

Elle figure donc dans votre contrat.

Pour que vous puissiez vous raccorder, il vous faudra vous munir de différents raccords « tête de chat mâle et femelle $\frac{3}{4}$ », de différents raccords plastiques de jardin de types « GARDENA », ainsi que d'une longueur de tuyau souple d'eau minimum 10 mètres.

Attention

Sans ce matériel, l'alimentation en eau de votre emplacement ne pourra pas se faire.